

De la Polytonalité

229

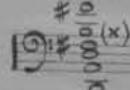
A la suite de l'article de notre collaborateur A. Febvre-Langeray, paru dans le numéro du 15 avril du Courrier Musical, sous le titre « Du système polytonal », nous avons reçu la lettre ci-après :

L'article de M. Febvre-Langeray sur la polytonalité, m'a offert de nombreux renseignements. Toutefois j'ai été fort déçu, et mon avis est qu'il a fait fausse route, en allant trop loin dans la voie des explications et de l'analyse.

Tout d'abord, je reproche son titre, si ironique ! La polytonalité n'est pas plus « système » ni « procédé » que notre ancestrale tonalité, ou Plutôt, elle ne devient « système » que lorsque elle est employée par de médiocres compositeurs, désireux d'une réclame tapageuse.

Et je ne vois pas que MM. A. Houegger et D. Milhaud (pour ne citer que les plus marquants de notre génération), qui nous ont donné déjà de si magnifiques œuvres, s'embarrassent de « systèmes » ni de « procédés ». Quant aux « cyniques farceurs » qui croient qu'à notre époque on peut écrire n'importe quoi, nous n'avons guère à nous en occuper ici.

Ce que je reproche à M. Febvre-Langeray, c'est que son analyse (qui est celle enseignée par les traités) consiste à donner une résolution forcée à tous ses accords et à faire prendre des notes pour d'autres. Ainsi, si j'écris ceci :



M. Febvre-Langeray ne manquera point de dire que c'est un accord de $\text{G}^{\#}$ ou encore que le $\text{si}^{\#}$ (x) est l'appoggiature du la qui est sous-entendu, et que le la est considéré comme étant à la place du si . Pourquoi ne pas considérer ceci comme s'il y avait deux accords parfaitement superposés (un sur ré , l'autre sur si) ? Les combinaisons résultant de cet ensemble en seraient bien plus riches. Le tort de l'analyse de M. F. Langeray réside là : il force le compositeur à s'incliner devant toute richesse nouvelle du côté polytonal, puisque ses conclusions l'ont conduit à un seul but : la tonalité connue.

D'ailleurs, qu'est cette polytonalité, sinon laboutissement et le développement logiques de la tonalité.

Mais M. F. Langeray nie la polytonalité, et forcément, puisque rassis dans une tonalité définie un accord contenant les 12 sons de la gamme chromatique !

Je serais heureux de connaître le musicien qui, à l'audition rangerait en *fa majeur* (!) un accord formé de la gamme chromatique entière de cette tonalité !

A mon avis, la polytonalité existe, et nous en trouvons les sources chez nombreux auteurs anciens : Bach, par exemple, montre à chaque instant son désir de quitter la ligne unotonale. (M. Darius Milhaud a cité, dans son remarquable article de la *Revue Musicale*, un « canon » de Bach dont une incorrection ne pouvait s'expliquer que par la bitonalité). D'ailleurs, Bach ne cesse d'être libre, et même incorrect.

Revenons à notre époque, et ouvrons une partition célèbre d'un des plus grands musiciens de notre époque (je pense que M. E. Léonov ne mérite point la science et le « métier » énormes de ce compositeur), j'ai nommé : *Pétrouchka*, de M. V. Stravinsky. A la page 77 de la partition d'orchestre (format de poche), il y a, aux deux clarinettes, ceci :



(Ainsi cité dans l'article de M. D. Milhaud).

Dans l'ex. 1 aussi bien que dans l'ex. 2 il y a polytonalité.

Au n° 1 sol bémol majeur et ut majeur se combinent.

• • 2 fa dièze " " "

Pour moi, cet exemple seul est convaincant.

Reprendons le thème qui a déjà servi à M. Febvre-Langeray pour ses expériences (*l'Arlesienne*) et écrivons-le de cette manière, à deux parties :

Il y a ici combinaison de sol mineur et fa dièze majeur (ou sol bémol majeur), donc polytonalité, et même polymodie.

Comment M. Febvre-Langeray, qui veut tout analyser d'une façon... tonale, expliquerait-il ceci ? Je fais cette dernière remarque car il m'a semblé qu'il avait choisi des exemples un peu... arbitraires, et pourtant, à la rigueur, s'analyser classiquement (exception faite pour son dernier accord), mais j'en ai fait justice au début de cet article... En résumé, il me semble que M. Febvre-Langeray sait très bien tonal ce qui l'est vraiment.

Ne peuvent se casser le cou que ceux qui ne sont pas assez forts pour lutter et chercher leur voie, seuls, dans un champ non défriché ; à ceux-là le meilleur conseil qu'on puisse donner est celui de toutefois ce qui l'est vraiment.

MANUEL ROSENTHAL

A cette lettre de M. Manuel Rosenthal, M. A. Febvre-Langeray répond comme il suit :

Avec toute la franchise de vos dix-neuf premiers mois chez Rosenthal, et avant même que vous connaissiez mon article, vous n'avez prononcé une réponse ; ce qui signifiait que quelque fut mon sentiment sur la polytonalité, vous vouliez protester. Prouvez ! Répondez ! Faites justice ! Mais je suis à même de constater que, victime de votre idée fixe, vous n'avez mal fini et surtout que vous ne vous êtes pas sérieusement relu ; car la réponse à votre lettre est déjà dans les lignes que j'ai publiées.

C'est pourquoi, tout d'abord, je voulais m'absenter de reprendre ce que j'ai une fois exposé. Mais comme je puis supposer que d'autres aussi pensent peut-être comme vous, je vais au contraire me répéter pour répondre à vos objections, cela vaudra mieux.

Vous êtes décrit, dites-vous, et vous me reprochez *en même temps* de ne vous avoir rien appris et d'aller trop loin dans mes explications ; vous me trouvez ironique en face des systèmes et des procédés, mais cela prouve justement mon absolu libéralisme ! Relisez encore que c'est bien avec plusieurs *ancêtrales tonalités* que vous formez une polytonalité ; cependant où avez-vous lu que ma analyse consiste à donner une résolution *forcée* à tous mes accords ? Voyez plutôt le n° 23 de mes exemples, ce fragment est tiré, vous m'obligez à le dire, d'une de mes propres œuvres.

Relisez mieux le paragraphe 2 de mon article où il est expliqué que deux accords parfaits — c'est-à-dire reconnus comme *individus* — cohabitent dans un accord de $\text{F}^{\#}$ et trois de ces mêmes accords dans un accord de FF . Et n'ai-je pas parlé plus bas d'*indépendance* de contrepoint... ou il s'agit évidemment du contrepoint envisagé au point de vue *polytonal*.

Vous citez un accord, mais — soit dit en passant — ne vous illustrez pas trop sur la *richesse* des combinaisons que vous donnerait cet accord, même en ne considérant pas le si comme retard du i !

Vous dites que je force le compositeur à s'interdire etc... cela est flâtier et place vraiment un peu haut l'idée que vous vous faites de mon influence ! Mais — encore une fois — relisez mieux les 23 dernières lignes de mon article.

Je me la polytonalité, bon ! d'autres m'ont vivement reproché, au contraire de lui donner des bases logiques et classiques et d'inciter ainsi les jeunes... etc...

Pour m'assommer, vous parlez de M. Strawinsky : un très éminent musicien (1), dans une enthousiaste et superbe page sur *le Sacré du Printemps*, renvoie précisément ses lecteurs à mes explications pour « voie clair comme le jour » dit-il, dans la question polytonale. Quant à la phrase de *Pétrouchka* que vous dédiez à mes méditations, elle procède — et d'ailleurs vous le savez très bien — d'une écriture de *timbre* et non de *notes* ; c'est aussi et généralement le cas de la laissé ostinato expressive.

Vous avez tort à votre tour à me dire « mettre au pied du mur » par votre canon de l'*Arlesienne* : croyez que si votre combinaison donne bien je me contenterai honnêtement de l'écouter avec plaisir sans l'analyser ; mais cependant si je la devais défendre contre la malignité publique et prouver — puisque vous y tenez — que ce que vous avez écrit est logique analytiquement, je dirais — sans hésiter — que l'accord de base ou cohabitent vos deux tons, est un accord de $\text{F}^{\#}$ mineur sur la dièse avec retard (dans la partie supérieure) de la quinte qui est doublée ; d'ailleurs renvoyez avec attention l'accord central de mon exemple n° 24... vous n'avez qu'à transposer d'une quarte supérieure (ce qui prouve l'*arbitraire* de mes exemples !) Voulez-vous une autre interprétation élégante ? Voilà : votre accord de la dièse ou sol bémol, comme vous voudrez, peut être envisagé comme un accord de sol mineur dont les deux notes doublées sont altérées ou brodées dans une partie ; et n'oubitez pas surtout que les notes de passages dans les accords écrits enharmoniquement ou altérés suivent l'équivalence de la nouvelle tonalité enharmonique ! d'où le contrepoint polytonal.

J'espere avoir obtenu congrûment à votre « petite colle » et vous l'encourage de dire qu'il faut être assez fort pour chercher *sens* sa voie, etc... etc... Vous avez tout à fait à mille fois raison ! mais alors pourriez-vous écrire une œuvre polytonale ?

(1) M. E. Glassat, dans *l'Indépendance Belge* du 8 mai.

quoi diable vous préoccupez-vous de ce qu'écrivent mes collègues Honneger et Milhaud, pourquoi analysez-vous de si près les partitions de M. Strawinsky et surtout vous arrêtez-vous à « faire justice » de mes propres idées ? Serait-ce, ayant essayé de distinguer dans tout ceci, la part de la routine et celle *contraire* de la tradition, pour décider en vous-même sur laquelle des deux devra s'appuyer votre

LE COURRIER MUSICAL

évolution pour être rationnelle et fructueuse ? S'il en était ainsi, et pour peu que vous nous appliquiez — d'un cœur *modeste* et pur — à cette recherche, nous arriverions bientôt à nous entendre !

C'est d'ailleurs ce que je souhaite pour vous.

ALBERT FEBVRE-LONGERAY.